Transport sanitaire pédiatrique

Critères d’utilisation du transport sanitaire

Les critères suivants visent à orienter les établissements de santé qui envisagent de recourir aux services de transport sanitaire (aérien ou terrestre) d’Ornge. Chaque cas sera évalué individuellement, et l’avis d’un médecin ou d’un pédiatre spécialisé en transport sanitaire sera sollicité au besoin.

N. B. : Pour pouvoir bénéficier du service, l’enfant (moins de 18 ans) doit répondre à l’un des critères suivants.

**Critères d’utilisation du service**

1. L’enfant a besoin d’une expertise pédiatrique spécialisée.
2. L’enfant nécessite durant le transport une administration continue de médicaments ou de produits sanguins par intraveineuse.
3. L’état de l’enfant nécessite durant le transport l’utilisation d’appareils de surveillance ou d’équipement spécialisés. Voici quelques exemples :
4. Respirateur
5. Pompe à perfusion multimodes
6. Appareil de surveillance hémodynamique ou effractive
7. L’état de l’enfant risque fortement de se détériorer durant le transport, et une intervention spécialisée pourrait être nécessaire.

Il se peut que certaines demandes de service ne répondent pas aux critères susmentionnés. Ornge aidera les professionnels de la santé à évaluer le niveau de soins et le type de véhicule (aérien ou terrestre) appropriés.

Ornge offre des services de transport pour les nourrissons et les enfants. Pour les nourrissons âgés de moins de 28 jours ou pesant moins de 5 kg, envisagez de faire appel à l’équipe de transport néonatal de l’hôpital de votre région. Ornge collabore avec ces équipes pour les transports sur de longues distances.

**Vous voulez en savoir plus ?**

Un **agent des communications** est disponible en tout temps pour répondre à vos questions. Il vous suffit de téléphoner au centre de contrôle des opérations au **1.833.401.5577**

Vous pouvez également consulter notre portail Healthcare Partner en ligne au
**www.ornge.ca/healthcare.**